

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 04 07 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M. AUBERT
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
Mme MAUGAIS

Date de convocation : 27/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LE GALL, qui a donné pouvoir à M^{me} LOCHOU-REGNARD.
M^{me} CABANIS, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART, qui a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. AUBERT.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M^{me} BRICE, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER, qui a donné pouvoir à M. CAILLARD jusqu'à 20h40.
M. GAISLIN, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.

Secrétaire de séance :

M. Ludovic CORVOL



22/03 - Rapport d'activité de la gestion et l'exploitation du service de télédistribution 2022

Le rapporteur,

- rappelle que le conseil municipal a confié le 14 décembre 2014 la gestion de la télédistribution à la société GER TV, dans le cadre d'une délégation de service public.
- présente au conseil municipal le rapport de GER TV sur la gestion de la télédistribution pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, les comptes de l'exercice considéré, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°07/02 du 15 décembre 2014 portant sur le choix du délégataire de la délégation de service public pour le gestion et l'exploitation de la télédistribution ;

Considérant l'examen du rapport par la « commission consultative des services publics locaux » du 08 juin 2022,

Considérant l'examen du rapport par la commission « Administration générale » du 22 juin 2023.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

du rapport de GER TV sur la gestion de la télédistribution pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Quorum réuni 26 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Ludovic CORVOL.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

